

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE CORTE (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

3, Avenue Xavier Luciani

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33 – Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 23 mai 2022 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de : Monsieur Georges René RICHARD époux de Madame Antonia Martine COLONNA demeurant à CORTE (Haute-Corse) lieu-dit Furnelli, né à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) le 27 septembre 1970.

Désignation : SUR LA COMMUNE DE CORTE (Haute-Corse) : Une surface de **13a.22ca.** à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée : section A n°47 lieu-dit Fornelle pour 66a.10ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE